



Auteur du plan
RWB Neuchâtel SA
Arnaud Macquet

Préavis
Le La conseiller/ère d'Etat chef/ffe du
Département du développement territorial et
de l'environnement


Mise à l'enquête publique
du 04
Au nom du Conseil communal
Le président Le secrétaire

Sanction
par arrêté de ce jour
Au nom du Conseil d'Etat
Le/La président/e

| Version | Date | Prod. | CP | App. | Format |
|---------|------------|-------|-----|------|---------------|
| 1 | 20.11.2022 | 900 | AAA | | 18N074-83-11G |
| 2 | 20.12.2022 | 900 | AAA | | 18N074-83-11G |
| 3 | 24.03.2023 | 900 | AAA | | 18N074-83-11G |

- LEGENDE**
- Urbanisation et protection du patrimoine bâti**
 - Zone d'habitation 1
 - Zone d'habitation 2
 - Zone mixte 2a
 - Zone d'activités économiques 2
 - Zone d'utilité publique 1 - Constructible
 - Zone d'utilité publique 2 - A constructibilité restreinte
 - Zone de tourisme, sports, détente et loisirs 1 - Constructible
 - Zone de verdure
 - Zone de transport (aire publique de circulation - aire ferroviaire - aire d'aviation)
 - Déclassement du degré de sensibilité au bruit
 - Périmètre soumis à plan de quartier
 - Périmètre à prescriptions particulières (PPP)
 - Périmètre d'évocation
 - Périmètre de protection des sites bâtis
 - Recensement architectural du canton de Neuchâtel (RACN) - Catégorie 1
 - Recensement architectural du canton de Neuchâtel (RACN) - Catégorie 2
 - Recensement architectural du canton de Neuchâtel (RACN) - Catégorie 3
 - Agriculture et autres zones et territoires**
 - Zone agricole / Aire forestière / Cours d'eau et étendue d'eau / Espace de transport
 - Zone d'utilisation différée
 - Protection naturelle et paysagère**
 - Zone à protéger communale
 - Distances des constructions par rapport aux cours d'eau
 - Distances des constructions par rapport à la forêt
 - Objet particulier à protéger - Allée d'arbres

Plan de situation : Val-de-Travers 1:150 000



Signature
Au nom du Conseil communal
Le président Le secrétaire
Val-de-Travers, le 3 avril 2023

Adoption
par arrêté de ce jour
Au nom du Conseil général
Le/La président/e Le/La secrétaire
Val-de-Travers, le

Approbation
par arrêté de ce jour
Au nom du Conseil d'Etat
Le/La président/e La chancellerie
Neuchâtel, le